
COMPTE – RENDU de la Réunion du 06 décembre 2021

Date de convocation : 29 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six du mois de décembre à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mr Lionel CARRIERE, Mr Emmanuel DESTRUDEL, Mr Eric CABRIT, Mr Olivier DELANGE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Christian SAINT-AFFRE, Mr Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Amélie DAVID et Mr Claude JOULIE.

Maires présents : Mr Pierre VIVEN et Mr Didier POUZOULET-LIGUE

Procurations : Mme Amélie DAVID et Mr Claude JOULIE donnent procuration à Mr Serge MASBOU.

M. le Président ouvre la séance à 20h30.

Il remercie la municipalité de FOISSAC pour la mise à disposition de la salle et du chauffage pour cette réunion.

Il annonce la présence de M. Benoit BERENGUER du bureau d'étude AEE et de M. Bruno SELAS technicien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Tous les agents du SIEF sont aussi présents pour présenter leurs missions aux élus du Syndicat et assister à la présentation du schéma directeur effectué par M. BERENGUER.

A la fin de la présentation, les agents se retirent.

M. le président propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Mme Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

M. le Président annonce les excusés pour cette réunion du 06 décembre 2021 : Mme Amélie DAVID et M. Claude JOULIE et ils donnent procuration à M. Serge MASBOU.

M. Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Syndical (04 Octobre 2021) et demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à la majorité le compte rendu de la réunion du 04 octobre 2021, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 01

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 00052

Imputation	OUVERT	Inscrit au BP et DM précédente	BUDGET Total après DM
D F 023 023 (ordre) Virement à la section d'Investissement	79 410,91	256 780,50	336 191,41
D I 040 2817561 OPFI (ordre) Amortissement des Immobilisations	79 410,91	0,00	79 410,91
R F 042 7811 (ordre) Reprise sur Amortissement	79 410,91	0,00	79 410,91
R I 021 021 OPFI (ordre) Virement de la section d'Exploitation	79 410,91	256 780,50	336 191,41

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

V – DÉLIBÉRATION d'Adhésion Médecine professionnelle CDG12.

N°2021/044

Monsieur le président annonce que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'adhésion au service de médecine,

Après délibération, le Conseil Syndical décide :

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Président à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents les décisions présentées ci-dessus.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION de la Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services (PIPES).

N°2021/045

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat qu'il souhaite instaurer pour les employés du SIEF une prime exceptionnelle annuelle retraçant l'efficacité des agents de terrain sur l'amélioration du rendement de réseau du territoire syndical.

Pour les agents soumis au régime de droit privé, le président peut verser une prime sans validation du CS, ce n'est pas le cas pour les agents fonctionnaires. Comme vous le savez le RIFSEEP (CIA et IFSE) n'est pas encore mis en place au SIEF, mais M. Serge MASBOU avait envie de reconnaître l'efficiency du travail effectué par les agents. Nous sommes satisfaits du travail rendu par l'équipe et la volonté est de les récompenser en fin d'année. Cette performance est soumise à un avis du Comité Technique du Centre de Gestion, le montant maximum fixé par la loi est de 600€

L'objectif étant de récompenser le dévouement et la compétence des agents, l'augmentation du rendement mais aussi les nombreux travaux effectués cette année et notamment de gros chantiers de branchement.

M. VILLE énonce que cette prime serait pour cette année mais qu'il serait intéressant de mettre en place le RIFSEEP.

M. Serge MASBOU répond qu'en effet le RIFSEEP pourra être mis en place en 2022, mais attention il ne concernera que les 3 agents fonctionnaires. Il faudra faire l'équivalent pour les agents de droit privé, c'est possible mais pas soumis à délibération.

M. Serge MASBOU annonce qu'il pensait verser la somme de 500€ à tous les agents.

La question s'est posée de savoir si la prime devait être proratisée par rapport à la présence des effectifs sur l'année 2021, tout en sachant qu'il y a une personne embauchée en février 2021.

M. CABRIT donne son point de vue qui est le suivant si on devait proratiser à 6 mois pourquoi ne le fait-on pas même pour un mois. Cela serait plus juste. C'est aussi le point de vue de M. Serge MASBOU.

Il demande donc de voter d'abord sur la proratisation avant le vote de l'instauration de la prime.

4 élus sont pour le fait de proratiser donc il passe en suivant de l'instauration de la prime.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Syndical vote l'instauration de cette prime annuelle.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Réhabilitation des réservoirs Retour de la Région Occitanie.

M. le Président rappelle que le SIEF avait sollicité la Région et la réponse est claire et nette, leur intervention est centrée sur le Grand Cycle de l'Eau et elle ne financera pas le projet de rénovation des réservoirs qui lui rentre dans le petit cycle de l'Eau.

Pas encore de réponse du département et de l'Agence de l'Eau.

2. Etude CVM : Phase 2 Finalisée ALTEREO + Phase 3 SIEF.

M. DUMAS rappelle que le SIEF s'est porté volontaire pour cette étude réalisée avec l'aide ALTEREO afin de connaître le risque CVM sur son réseau.

A ce jour, la phase 1 d'information et la phase 2 de récolte des données sont réalisées.

122 points relevés à risque de CVM et donc 122 courriers envoyés aux abonnés de ces points de consommation. Assez peu de retour suite à ces courriers.

Ensuite, ils ont fait un tri pour retenir des consommateurs réguliers sur ces points et ils sont aux nombres de 5. Les autres étant des résidences secondaires ou de faibles consommateurs.

En entrant dans la phase 3 c'est le SIEF qui va intervenir avec la mise en place du planning de prélèvements sur les 5 points retenus pour avril, juin, août et octobre 2022.

Pour les 117 points restants, il faudra prioriser pour limiter le budget analyse en 2022. A noter que pour les 5 points le budget sera de 1 200 € d'analyse que pour le CVM. Si on devait faire les 117 restants on arriverait à environ 30 000€ de budget. Ce sont des secteurs de surdimensionnement et il serait bon de regarder aussi le côté travaux car il sera peut-être plus judicieux d'engager des travaux que de positionner des purges par exemple. Le schéma directeur va nous aider à faire ces choix.

Fin 2022, nous pourrons restituer les résultats d'analyse à ALTEREO qui en fera une interprétation, en suivant on choisira préventif, curatif.....

L'étude portera sur 2 à 3 années au niveau du SIEF.

3. Renouvellement et restructuration d'une antenne à BALAGUIER D'OLT.

M. le Président rappelle qu'un nouveau propriétaire à BALAGUIER D'OLT a sollicité le SIEF suite à l'acquisition de sa maison sur cette commune. Il s'est aperçus qu'une canalisation était présente sur son terrain lors des demandes de DICT pour la réalisation de travaux. Il a pour projet la réalisation d'une terrasse et voudrait connaître les contraintes de celle-ci.

M. DUMAS a regardé avec une vue d'ensemble ce problème et on s'aperçoit qu'au-delà de leur propriété, la canalisation est très vétuste (PVC collé) et surdimensionnée et propose la prolongation sur la canalisation en 40 pour alimenter les 2 maisons. On en profitera pour sortir le compteur de la maison.

Le chiffrage pour 260 mètres de canalisation à poser serait d'environ 18 000€ car on passerait sur des accotements larges de RD.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 55.

